

DOSSIER DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES

RAPPORT DE SYNTHÈSE

☒ TRANSACTION

☐ LOCATION



23, rue Juan Valera 93410 VAUJOURS	Pavillon
Cadastre : Section A n°1468	Demandeur : SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI 2bis, rue des Deux Communes 94300 VINCENNES
Propriétaire :	Date de Construction : Vers 2020
Usage constaté : Habitation (pavillon)	

	Obligatoire		Réalisé			Auteur	GE	Date	Durée de validité *
	Oui	Non	Oui	Non	?				
Attestation de surface habitable Loi Boutin	☐	☒	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	19/06/2024	illimité
Diagnostics :									
1. Constat des risques d'exposition au plomb	☐	☒	☐	☒	☐		☐		
2. Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	☐	☒	☐	☒	☐		☐		
3. Etat relatif à la présence de termites	☐	☒	☐	☒	☐		☐		
4. Etat de l'installation intérieure de gaz	☐	☒	☐	☒	☐		☐		
5. Etat des Risques et Pollutions	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	19/06/2024	6 mois
6. Diagnostic de performance énergétique DPE	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	19/06/2024	10 ans
7. Etat de l'installation intérieure d'électricité	☐	☒	☐	☒	☐		☐		

* dans le cadre du dossier de diagnostics techniques, sauf modification, mise à jour, travaux, ou conditions nouvelles appliquées au bien concerné

Rappel des conclusions :

Attestation de surface habitable « Loi Boutin »

LOI BOUTIN

La surface habitable du Pavillon est de **165,2 m²**

Observations générales : néant

1 - Constat des risques d'exposition au plomb

PLOMB

- ☐ Absence de plomb
☐ Présence de plomb sans obligation de travaux
☐ Présence de facteurs de dégradation du bâti
☐ Présence de plomb avec obligation de travaux
☐ Autre matériau
☐ Obligation de travaux

Observations générales : néant

2 - Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

AMIANTE

- ☐ Absence de matériaux contenant de l'amiante
☐ Présence de matériaux contenant de l'amiante
☐ Flocage, calorifugeage, ou faux-plafond
☐ Obligation de surveillance
☐ Autre matériau
☐ Obligation de travaux

Observations générales : néant

3 - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

TERMITES

- ☐ Absence de termites dans la construction
☐ Présence de termites dans la construction
☐ Présence de traces de termites dans la construction

Observations générales : néant

4 - Etat de l'installation intérieure de gaz

GAZ

- ☐ L'installation ne comporte aucune anomalie.
☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparés ultérieurement.
☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparés dans les meilleurs délais.
☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparés avant remis en service.

Observations générales : néant

5 - Etat des Risques et Pollutions (ERP)

ERP

- Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : ☐ oui ☒ non
Inclus dans le périmètre d'un risque minier : ☐ oui ☒ non
Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : ☐ oui ☒ non
Situé dans une zone de sismicité : ☐ zone 5 ☐ zone 4 ☐ zone 3 ☐ zone 2 ☒ zone 1

Observations générales :

6 - Diagnostic de performance énergétique (DPE)

DPE

Classement de la consommation énergétique	☐ A	☐ B	☒ C	☐ D	☐ E	☐ F	☐ G	☐ H	☐ I
Classement de l'émission de gaz à effet de serre	☒ A	☐ B	☐ C	☐ D	☐ E	☐ F	☐ G	☐ H	☐ I

Observations générales : néant

7 - Etat de l'installation intérieure d'électricité

ELECTRICITE

- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies qui devront faire l'objet d'un traitement: ☐ oui ☐ non
L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie: ☐ oui ☐ non

Réerves :

En complétant le présent rapport, le géomètre-expert signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.

Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.

Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport de prendre connaissance et de s'assurer du bien-fondé du contenu détaillé de ces différents documents.

DATE : Le 19/06/2024

Le Géomètre-Expert,

